

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PROVINCE DU KANEM

DEPARTEMENT DU KANEM NORD

SOUS PREFECTURE DE N'TIONA

COMITE LOCAL D'AGREMENT DE N'TIONA

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

N° 011 /SPNT/CLA/2023

Je soussigné **YOUSSEUF ZENI SEID**, Sous-préfet de N'Tiona, Président du Comité Local d'Agrément de N'Tiona, atteste avoir reçu de Monsieur **MAHAMAT SALEH HASSANE**, Président de l'Association des Personnes Vivant en Situation d'Handicap dénommée **YASSIRA**, ayant son siège social à N'Tiona, les pièces constitutives de ladite union.

En application de l'ordonnance N° 025/PR/92 du 07/12/92, portant Statut Général des groupements à vocation coopérative et des coopératives en République du Tchad et du Décret N° 066/PR/MET/94 du 01/04/94, portant application de l'ordonnance sus visée, la présente attestation de reconnaissance lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

N'Tiona, le 22/02/2023

Le Président du Comité Local d'Agrément


YOUSSEUF ZENI SEID